



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°61

Réunion du 02 juin 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

DEROGATIONS – SAISON 2026/2027

RAPPEL

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026/2027 Toutes Catégories

Chaque fin de saison, nous vous sollicitons afin de connaître vos éventuels desiderata pour la saison prochaine.

Les clubs sont priés de nous faire parvenir au plus tôt leurs souhaits et éventuellement nous communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2026/2027.**

EPINAY ACADEMIE -554312

La prend connaissance de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 30/04/2026 et fait application de l'annulation de la sanction sportive comme suit :

U18 R3/D

Annule le retrait de 5 points au classement.

U17 R1

Annule le retrait de 5 points au classement.

U16 R2/B

Annule le retrait de 5 points au classement.

U14 R2/A

Annule le retrait de 2 points au classement.

COUPE DE FRANCE 2026 / 2027**2^{ème} Tour****55640097 CLAMART CSM 1 / COURCOURONNES FC 1 du 24/05/2026 à jouer le 31/05/2026**

Match non joué.

La Commission,

Après lecture des pièces fournies (feuille de match, rapport de l'arbitre officiel et courriel du CSM CLAMART en date du 26/05/2026)

Considérant les explications communiquées par le CSM CLAMART informant du dernier match de championnat Seniors D1 pour son équipe à cette date,

Par ces motifs,

. reporte cette rencontre le 14 juin 2026 (date butoir) sur les installations du CSM CLAMART, avec possibilité de jouer le dimanche 06 juin 2026, avec accord des clubs.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

53399417 SARCELLES AAS 2 / JOINVILLE RC 1 du 17/05/2026 (R2/B).

La Commission,

après réception du rapport de l'arbitre précisant le résultat de la rencontre,

constatant le non-envoi de la feuille de match par le club recevant après 2 rappels :

1^{ère} demande le 19/05/2026

2^{ème} demande le 27/05/2026

Par ces motifs,

. **donne match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre en application de l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

SARCELLES AAS : -1 pt – 0 but

JOINVILLE RC : 3 pts – 1 but.

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

53396493 FC 91 A.E.L. 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 17/05/2026 (R3/E).

La Commission,

après réception du rapport de l'arbitre précisant le résultat de la rencontre,

constatant le non-envoi de la feuille de match par le club recevant après 2 rappels :

1^{ère} demande le 17/05/2026

2^{ème} demande le 27/05/2026

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre en application de l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

FC 91 A.E. L : -1 pt – 0 but

ANTONY FOOT EVOLUTION: 3 pts – 5 buts.

53396482 ECOLE PLESSEENNE 1 / FC 91 AEL 1 du 10/05/2026 (R3/E)

Suite au dysfonctionnement lors de la clôture de la feuille de match informatisée.

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

Dernier rappel avant sanction

La Commission demande aux deux clubs de lui communiquer la composition de leur équipe respective comprenant : numéro de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que l'encadrement, **pour sa réunion du mardi 09 juin 2026.**

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

53397539 CERGY PONTOISE FC 2 / VERSAILLES 78 FC 3 du 10/05/2026 (R3/A)